Des moyens supplémentaires et des mesures de simplification en faveur des personnes en situation de handicap

Germinal Peiro a souhaité présider exceptionnellement, lundi 7 décembre, la commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour réaffirmer l'entier soutien du Département à l'action qu'elle mène en faveur des personnes en situation de handicap, au moment où elle est engagée dans un processus de transition majeure.

Publié le 08 décembre 2020

Collectivité en charge des solidarités humaines, le Département a élaboré une stratégie à l'échelle du territoire en faveur des personnes en situation de handicap, définie dans un schéma d'actions pour la période 2017-2022. Celles-ci répondent à un double objectif : d'une part, agir en faveur de la citoyenneté et de la participation à la vie sociale des personnes handicapées et, d'autre part, favoriser la continuité des parcours de vie et des accompagnements.

Cette politique départementale représente un budget de 47 millions d'euros environ en 2020, en augmentation de près de 6% depuis 2015. L'essentiel de cette somme se répartit entre la prise en charge des frais d'hébergement des personnes handicapées en établissements et le versement d'allocations individuelles compensant la perte d'autonomie. Par ailleurs, le Département autorise et finance 1 511 places d'accueil permanent, temporaire ou accueil de jour, ventilées entre 40 établissements et services spécialisés, et prend en charge 2 782 bénéficiaires d'aide sociale aux personnes handicapées.

Les missions de la MDPH visent, elles, précisément, à accompagner les personnes en leur proposant un plan de compensation le plus adapté possible à leurs besoins. Cette démarche a été approfondie à partir de 2017 avec la mise en œuvre d'une expérimentation privilégiant une réponse individualisée à chaque personne handicapée dont la situation est à la fois complexe et critique.

Renforcer les moyens de la MDPH

Face à une avalanche de nouveaux dispositifs tombés depuis Paris, sans concertation, qui imposent un rythme soutenu aux agents de la MDPH, **le Département a marqué sa volonté d'aider la structure à conjuguer modernisation et amélioration de la qualité du service**

rendu. Pour ce faire, le président Germinal Peiro, avec l'appui de la majorité départementale, a décidé de **renforcer les moyens de la MDPH** avec la création de 5 postes en renfort sur 1 an, de concentrer l'expertise professionnelle sur les situations qui le nécessitent, et de donner du temps aux agents pour se former et monter en compétence.

Parallèlement, il lui a fixé un double objectif afin de **corriger la principale source d'insatisfaction des usagers, à savoir les délais d'instruction des demandes** : d'abord, la réduction de moitié de ces délais, ensuite l'établissement d'une liste de dispositifs qui pourraient faire l'objet d'un traitement très rapide tels que les demandes de cartes des personnes âgées de plus de 80 ans, les renouvellements d'AAH (allocation adulte handicapé) de personnes dont le taux d'incapacité est supérieur à 80% qui sont accueillies en établissements ou qui bénéficiaient déjà de l'AAH depuis au moins 15 ans ou bien encore les demandes de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) lorsque la personne en est bénéficiaire depuis plusieurs années.

La feuille de route est exigeante et les moyens pour y parvenir ont un coût non négligeable dans un contexte difficile, mais le Département n'entend pas mégoter sur son soutien aux personnes handicapées. Parce qu'une société se juge à la place qu'elle réserve aux plus fragiles, **le Département met la solidarité et la cohésion sociale au cœur de son action**.

Modification des horaires de la MDPH

La MDPH de la Dordogne sera engagée en 2021 dans une période de transition particulièrement importante. Au cœur de l'action départementale en faveur des personnes en situation de handicap, la MDPH fait face depuis 2 ans à de nombreuses contraintes : restructuration décidée à l'échelle nationale, explosion du nombre de demandes, crise sanitaire et confinements...

Le traitement des demandes a, en conséquence, pris du retard au fil des mois. Ce retard est contraire aux valeurs du Département et de la MDPH.

Le Président du Conseil départemental a donc clairement exprimé son soutien à la démarche que souhaite mener la MDPH dans les prochaines mois, sa volonté de voir réduits de manière très conséquente les délais d'instruction et de pérenniser une organisation capable de tenir à l'avenir ces délais.

Un ensemble de mesures ont été ainsi adoptées avec le soutien du Département qui a notamment décidé de renforcer les moyens de la MDPH par la création de 5 postes sur un an. Afin de donner le temps aux équipes de résorber les dossiers en instance, les horaires d'accueil seront, dans un premier temps, modifiées.

A compter du 1er janvier, l'accueil physique et téléphonique des usagers se fera, du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Les courriels pourront continuer à être adressés à mdph24@dordogne.fr

L'objectif de cette transition est ambitieux, mais il est également conforme aux services que nous nous devons d'apporter aux personnes en situation de handicap, à leurs familles et à leurs aidants.